



## Prime carburant 100 Euros

Par **darknet02200**, le **27/03/2023** à **13:14**

Bonjour,

Je me suis vu refuser la [prime](#) carburant de 100 € car mon véhicule personnel que j'utilise pour me rendre sur mon lieu de travail est une clio de type commercial qui ressemble à toutes autre clio .

la réponse de l'administration :

" Après instruction, votre demande n°xxxxxxxxxxx du 16/01/2023 à 09:14 est rejetée car votre véhicule ne figure parmi la liste des catégories de véhicule éligibles au bénéfice de l'indemnité carburant. Pour plus d'informations sur les critères fixés pour l'attribution de l'aide...."

Après un mail au services fiscaux nouvelle réponse:

"Nous attendons des éclaircissements sur quel traitement réserver aux véhicules de type VASP"

en fait tous les véhicules de type commercial sont classée en VASP et sont refusées pour la prime or dans le décret il n'est nullement spécifié que ces type de véhicules ne sont pas éligibles.

Que puis faire pour contester et faire un recours administratif malgré leur réponse ?

Bien cordialement

Par **Karpov11**, le **30/03/2023** à **10:58**

Bonjour,

Attention aux délais ( L'article R421-1 du Code de justice administrative dispose: "*La juridiction ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée*") et si l'administration prend un avocat pour se défendre et que votre recours est rejeté vous serez condamné à rembourser ce qu'on appelle les frais irrépétibles (honoraires d'avocat) et, en plus, ça va prendre du temps (18 mois à 24 mois).

Cordialement

Par **darknet02200**, le **30/03/2023** à **11:35**

merci pour cette réponse

cordialement

Par **Karpov11**, le **30/03/2023** à **11:49**

Essayez le défenseur des droits

Par **P.M.**, le **30/03/2023** à **14:20**

Bonjour,

Il me paraît en tout cas prématuré d'exercer un recours puisque la décision définitive est suspendue dans l'attente d'éclaircissements...

J'ajoute [ce dossier : Prime carburant de 100 euros : ces Français exclus à tort de l'aide exceptionnelle du fisc...](#)